

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 8

Artikel: Réduction des armes nucléaires en Europe
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réduction des armes nucléaires en Europe

Par comparaison avec la situation qui était celle de la guerre froide, le nombre d'armes nucléaires en Europe a été fortement réduit. La Russie a retiré du théâtre européen toutes les armes nucléaires tactiques de l'ex-URSS, et les Etats-Unis ne maintiennent plus en Europe que 150 bombardiers nucléaires de type B-61. La Grande-Bretagne est en train de démanteler ses bombes WE-177, tandis que la France a décidé de détruire tous ses systèmes nucléaires sol-sol¹.

Malgré les réductions, le système de dissuasion occidental a survécu à la fin de la guerre froide. Le potentiel collectif de l'OTAN se compose toujours des armes nucléaires américaines et britanniques. Les Etats-Unis maintiennent encore 150 armes substratégiques en Europe occidentale. Elles symbolisent la solidarité nucléaire des alliés et maintiennent le couplage stratégique entre l'Europe et les Etats-Unis. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, la Grèce et la Turquie disposent des installations et de l'infrastructure pour accueillir des armes nucléaires américaines.

Le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni renonce désormais complètement à ses bombes WE-117. Il compte ne garder que des missiles balistiques lancés de sous-marins et sera ainsi la seule puissance nucléaire dont la force de dissuasion repose sur une seule composante. La marine britannique est en train de moderniser sa flotte de sous-marins en acquérant 4 unités de la classe *Vanguard*. Ces sous-marins sont

équipés de missiles *Trident*, dont la précision, la portée et la flexibilité sont très supérieures à celles de leurs prédécesseurs, les *Polaris*. Grâce à ces caractéristiques, le *Trident* peut remplir à la fois des missions substratégiques et stratégiques. Le nombre maximum de têtes nucléaires autorisées à bord de chaque sous-marin sera réduit de 128 à 96.

La France

La France a renoncé aussi bien aux missiles *Adès* qu'aux missiles sol-sol à moyenne portée. A l'avenir, sa force de dissuasion se basera uniquement sur les composantes sous-marines et aériennes. Conformément au programme de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins nouvelle génération (SNLE-NG), la France mettra en service 4 sous-marins de la classe *Triomphant*, le premier devant être mis à la mer vers 2005. Chaque sous-marin sera équipé de 16 missiles *M-45* portant 6 têtes nucléaires. A partir de 2010, le *M-51*, doté d'une nouvelle tête nucléaire, remplacera le *M-45*.

La composante aéroportée est formée de 3 escadrons de *Mirage 2000N* et de 2 flottilles de *Super Etendard* de la marine, équipés de missiles air-sol moyenne portée (*ASMP*). Après l'an 2000, ces avions seront progressivement remplacés par les *Rafale*. A partir de 2008, l'*ASMP-Plus* succédera à l'*ASMP*. Il aura une portée de 100 km à basse altitude et de 500 km à haute altitude (contre 80 et 300 km pour l'*ASMP*).

Russie

Il est impossible de savoir combien d'armes sont en circulation dans les milieux civils et s'il y a parmi elles des armes nucléaires tactiques. On prétend que la Russie en possède environ 10000. L'ex-général Alexandre Lebed a accusé le gouvernement de cacher la vérité à propos de la disparition de plus de 80 armes mini-nucléaires qui, selon lui, n'ont pas été retrouvées, car elles ont été laissées dans un certain nombre d'anciennes républiques soviétiques. Des experts ont confirmé l'existence de ces « mini-bombes atomiques »,

¹ Il s'agit d'un extrait du document 1590 de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), intitulé La situation en matière de désarmement. Il porte la date du 5 novembre 1997.

semblables aux charges de destruction atomiques des Etats-Unis, qui ont toutes été détruites en 1991. Le vol de matériaux pouvant entrer dans la fabrication d'armes nucléaires, tels que le plutonium et l'uranium enrichi, a déjà été signalé.

Le gouvernement russe a déclaré à maintes reprises qu'il maîtrisait complètement son arsenal nucléaire et cette affirmation a été confirmée par des experts en sécurité des Etats-Unis. Il convient toutefois de noter que l'exportation de sa-

voir-faire dans le domaine nucléaire militaire par les spécialistes du nucléaire quittant le territoire de l'ex-Union soviétique est un risque à long terme.

RMS

SSO

Pour une armée de milice crédible

SSO – Soleure, 20.06.98. Samedi, sous la direction du président central, le brigadier Michel Crippa, la Société suisse des officiers a tenu son assemblée annuelle des délégués. Les délégués ont exigé, par une résolution, que le Parlement corrige de 4% à 3% par année l'effort d'économies exigées de l'armée lors de la «Table ronde», que la révision de l'ordonnance sur les allocations pour perte de gain soit traitée lors de la session d'automne dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens qui accomplissent un service militaire et qu'en particulier, il y ait égalité entre les indemnités versées aux militaires et celles que reçoivent les chômeurs. En outre, dans cette phase de réformes de l'armée, la situation du corps des instructeurs ne doit pas être davantage détériorée. Si on veut des militaires motivés, ces trois exigences doivent être satisfaites.

Le chef de l'Etat-major général, Hans Ulrich Scherrer, en a appelé à la participation responsable des officiers dans la période actuelle de changements. Il partage le souci de la SSO que les mesures d'économie ne pèjorent pas l'armée future. Le plafond des dépenses de 12,88 milliards de francs pour la période 1999-2001, proposé par le Conseil fédéral, est déterminant pour garantir une planification réaliste et conséquente pour l'armée de l'avenir. Après 2001, le budget du DDPS sera réexaminé. Des engagements extraordinaires de l'ar-

mée, aux conséquences financières significatives, pourraient conduire le Conseil fédéral à proposer aux Chambres une hausse des crédits de

paiements. D'éventuels coûts sociaux dus à la restructuration ne devraient pas élargir au budget du DDPS. Le chef de l'Etat-major général a fait clairement remarquer que lui-même et l'organisation du projet «Armée 200X», au sein duquel des officiers de milice seront associés, ne se laisseront pas acculer, ni par une réduction irréfléchie d'effectifs, ni par une renonciation précipitée en matière d'armement. Quels que soient les intérêts futurs de sécurité, ils doivent être analysés dans un contexte national et international. Il s'agira de répondre à cette question: quel est le degré de liberté dans la conduite d'une politique de neutralité active. Le chef des Forces terrestres, le commandant de corps Jacques Dousse, a adressé aux officiers en tant que citoyens un message fort et convaincant.

Lors de cette assemblée des délégués, le premier vice-président de la SSO, le brigadier Fred Heer et le divisionnaire Philippe Zeller ont quitté le comité central. Le major EMG Roberto Fisch, le major EMG Daniel Heller, le major Denys Schallenberger et le major Hansruedi Strasser ont été élus. Par ailleurs, les délégués n'ont pas donné suite à une intervention mettant en cause les propos tenus en tant que citoyen par leur président Michel Crippa en d'autres circonstances.

Résolution

Les délégués de la SSO réunis à Soleure le 20 juin 1998 exigent que:

- le **Parlement** corrige la décision de la «Table ronde» qui fait supporter à l'Armée la plus grande partie des économies arrêtées et la ramène de 4% à 3% par année;
- le **Parlement** décide de la révision de l'ordonnance sur les allocations pour perte de gain (APG) à la session d'automne dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens accomplissant leur service militaire et réalise au minimum l'égalité entre les indemnités qui leur sont versées à celles garanties par l'assurance-chômage;
- dans la période actuelle de réformes, le **Conseil fédéral** ne prenne plus aucune mesure à l'encontre du corps des instructeurs (Rapport de la Commission de gestion du Conseil national).

SSO